

Cas pratique

Cours : La responsabilité civile : le délit et le quasi-délit

Enoncé :

Alain Lebot vient vous voir pour vous exposer cinq problèmes.

Sa mère, dénommée Lucienne, a été heurtée par une voiture alors qu'elle circulait à vélo sur une piste cyclable. Tous les vendredis, elle validait un jeu d'Euro millions composé des mêmes chiffres. Cet accident l'a empêchée de valider son jeu cette semaine. Or, comble de malchance, les numéros qu'elle avait l'habitude de jouer sont sortis ; le gros lot atteint 150 millions d'euros. Lucienne pense que l'auteur de son accident doit lui verser cette somme.

Alain possède trois chiens, deux cockers et un dogue. Pendant ses vacances en Grèce, il confie à sa voisine le soin de promener ses animaux, lui recommandant de réaliser deux promenades, l'une pour les cockers et l'autre pour le dogue. Un jour, la voisine pressée décide de faire promenade commune pour les trois chiens. Le dogue se saisit de Cooky, l'un des cockers, et le tue en le prenant à la gorge. Outre coût d'achat de Cooky, Alain souhaite obtenir une somme à titre de préjudice moral.

Le jeune frère d'Alain, prénommé Christophe, a été gravement contaminé parce qu'il a été exposé trop longtemps à une radiation dans une clinique de Vincennes. Ces rayons avaient été prescrits afin de traiter un début de cancer mais, par suite d'erreurs de manipulation, les doses ont été triplées. Christophe, après de longues souffrances, est décédé au bout d'un an. Alain se demande s'il peut demander réparation du préjudice moral résultant de la souffrance de son frère pendant un an, puis de son décès.

L'employeur de Christophe a dû payer pendant un an le salaire de celui-ci puis, lors de son décès, la somme prévue par la convention collective. Il se demande s'il peut former une demande à ce titre.

Question 1 : Ludovic peut-il contester la sanction ?

Réponse 1 : Oui

Réponse juste

Commentaire : Le préjudice revendiqué est la perte de chance. La jurisprudence, qui a longtemps refusé d'indemniser la perte de chance, l'admet aujourd'hui. Lucienne peut, sans doute, obtenir l'indemnisation de son jeu manqué à l'euromillions. Toutefois, il n'est pas certain qu'elle obtienne l'intégralité de la somme perdue, soit 150 millions d'euros. Le juge du fond appréciera souverainement le montant qui lui revient...

Réponse 2 : Non

Réponse fausse

Commentaire : Le préjudice revendiqué est la perte de chance. La jurisprudence, qui a longtemps refusé d'indemniser la perte de chance, l'admet aujourd'hui. Lucienne peut, sans doute, obtenir l'indemnisation de son jeu manqué à l'Euro millions. Toutefois, il n'est pas certain qu'elle obtienne l'intégralité de la somme perdue, soit 150 millions d'euros. Le juge du fond appréciera souverainement le montant qui lui revient...

Question 2 : Alain peut-il espérer obtenir une indemnisation à titre de réparation du préjudice moral résultant de la mort de Cooky ?

Réponse 1 : Oui

Réponse fausse

Commentaire : L'indemnisation du préjudice moral à la suite d'un animal est admise depuis l'arrêt Lunus de 1962. La situation du cas pratique est celle d'un arrêt de 1999 : constitue une convention d'assistance l'accord conclu entre le propriétaire d'animaux domestiques qui demande à son voisin de promener ses chiens pendant son absence et ce voisin qui accepte d'assurer la promenade des animaux sans contrepartie onéreuse. Engage sa responsabilité contractuelle la personne qui, s'étant engagée à promener des chiens, n'a pas respecté les modalités déterminées par le propriétaire des animaux, plus précisément l'obligation de sortir séparément les chiens mâles et le chien femelle. En sortant l'ensemble des chiens, le voisin a commis une faute à l'origine de la bagarre entre les animaux, dommage prévisible. La gratuité de la prestation est sans incidence sur l'appréciation de la responsabilité du voisin lequel doit réparer les préjudices matériels liés à la gêne et à la cicatrice conservées par un animal de concours, ainsi que le préjudice moral lié à la mort d'un animal. (Nancy, 1ère Ch., 7 juin 1999 : JCP, 2000, IV, 1310).

Réponse 2 : Non

Réponse juste

Commentaire : L'indemnisation du préjudice moral à la suite d'un animal est admise depuis l'arrêt Lunus de 1962. La situation du cas pratique est celle d'un arrêt de 1999 : constitue une convention d'assistance l'accord conclu entre le propriétaire d'animaux domestiques qui demande à son voisin de promener ses chiens pendant son absence et ce voisin qui accepte d'assurer la promenade des animaux sans contrepartie onéreuse. Engage sa responsabilité contractuelle la personne qui, s'étant engagée à promener des chiens, n'a pas respecté les modalités déterminées par le propriétaire des animaux, plus précisément l'obligation de sortir séparément les chiens mâles et le chien femelle. En sortant l'ensemble des chiens, le voisin a commis une faute à l'origine de la bagarre entre les animaux, dommage prévisible. La gratuité de la prestation est sans incidence sur l'appréciation de la responsabilité du voisin lequel doit réparer les préjudices matériels liés à la gêne et à la cicatrice conservées par un animal de concours, ainsi que le préjudice moral lié à la mort d'un animal. (Nancy, 1ère Ch., 7 juin 1999 : JCP, 2000, IV, 1310).

Question 3 : Alain pourra-t-il obtenir indemnisation du préjudice moral en raison de la souffrance de son frère ?

Réponse 1 : Non

Réponse fausse

Commentaire : Le problème fut posé de savoir si le dommage moral est réparable, lorsque la victime directe survit. La Chambre civile admet aujourd'hui indemnise la douleur exceptionnelle des proches,

par exemple la douleur ressentie par un père à la vue de son enfant rendu définitivement infirme (Cass. civ., 22 oct. 1946 : D. 1947, p. 49). Alain peut donc obtenir indemnisation du préjudice moral lié à la sur radiation de son frère et à la perte de chance de survie.

Réponse 2 : Oui

Réponse juste

Commentaire : Le problème fut posé de savoir si le dommage moral est réparable, lorsque la victime directe survit. La Chambre civile admet aujourd'hui indemnise la douleur exceptionnelle des proches, par exemple la douleur ressentie par un père à la vue de son enfant rendu définitivement infirme (Cass. civ., 22 oct. 1946 : D. 1947, p. 49). Alain peut donc obtenir indemnisation du préjudice moral lié à la sur radiation de son frère et à la perte de chance de survie.

Question 4 : Alain peut-il obtenir indemnisation du préjudice moral en raison de la mort de son frère ?

Réponse 1 : Oui

Réponse juste

Commentaire : Il s'agit de l'hypothèse classique du préjudice moral : indemniser les proches du défunt à raison de la souffrance induite par ce décès.

Réponse 2 : Non

Réponse fausse

Commentaire : Il s'agit de l'hypothèse classique du préjudice moral : indemniser les proches du défunt à raison de la souffrance induite par ce décès.

Question 5 : L'employeur de Christophe peut-il obtenir le remboursement des sommes versées au titre de sa maladie puis de son décès ?

Réponse 1 : Oui

Réponse juste

Commentaire : Un employeur qui verse à son salarié des indemnités de licenciement du fait d'une rupture du contrat de travail imputable à un accident de la circulation subi par ce dernier, peut être considéré comme une victime par ricochet et peut donc réclamer réparation de son préjudice au responsable de l'accident. En effet, l'employeur a dû, en raison de l'accident, déboursier des sommes qui ne sont pas des prestations sociales. La condition de cette solution que le licenciement du salarié était inévitable et est bien imputable à l'accident.

Réponse 2 : Non

Réponse fausse

Commentaire : Un employeur qui verse à son salarié des indemnités de licenciement du fait d'une rupture du contrat de travail imputable à un accident de la circulation subi par ce dernier, peut être considéré comme une victime par ricochet et peut donc réclamer réparation de son préjudice au responsable de l'accident. En effet, l'employeur a dû, en raison de l'accident, déboursier des sommes

qui ne sont pas des prestations sociales. La condition de cette solution que le licenciement du salarié était inévitable et est bien imputable à l'accident.